

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 3 octobre 2019 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal.

N'ont pu participer

Mme Sylvie Parent*, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil
Mme Maja Vodanovic*, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

La séance est ouverte par la présidente à 9 h 07.

RENCONTRE pour discussion sur le financement du transport collectif métropolitain avec les invités suivants :

- M. Claude Reid, député de Beauharnois et adjoint parlementaire du ministre des Transports, M. François Bonnardel ; et trois invités de l'Autorité régionale de transport métropolitain ;
- M. Pierre Shedleur, président du conseil;
- M. Daniel Bergeron, directeur exécutif – Planification des transports et mobilité ;
- Mme Annie Fechanzenbach, directrice exécutive des finances.

PRÉSENTATIONS :

- Le projet de cartographie des milieux naturels.
 - Les effets de débordement.
 - Le suivi de la consigne du verre.
-



- CE19-176 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE
12 SEPTEMBRE 2019
- Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le
12 septembre 2019.
-
- CE19-177 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE
- Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en
recherche-chef d'équipe, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée
de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique
salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le
directeur général.
-
- CE19-178 RÈGLEMENT 32-19-30 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
- Il est résolu d'approuver le règlement 32-19-30 de la MRC de La Vallée-du-
Richelieu modifiant le schéma d'aménagement afin de définir le terme
Agrotourisme, d'encadrer l'ouverture de voies de circulation en zone
agricole et d'autoriser certaines constructions accessoires en zone inondable
de grand courant puisque ce règlement respecte les orientations, objectifs
et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de
développement et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de
conformité conformément à la loi.
-
- CE19-179 SUIVI BUDGÉTAIRE
- Il est résolu de prendre acte que les résultats financiers projetés au
31 décembre 2019, selon leurs estimations au 31 août 2019, respectent les
prévisions budgétaires.
-
- CE19-180 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
- ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté la résolution CE19-145b le
12 septembre 2019 ;
- ATTENDU la volonté de la Communauté de créer un programme de
compensation aux municipalités rurales pour assurer la protection du
territoire agricole ;
- ATTENDU QUE la proposition de financement nécessite une participation
financière de la Communauté à la hauteur de 1,1 M\$ pour 2019 et de
2 966 667 \$ pour chacune des années 2020, 2021 et 2022 ;
- ATTENDU QUE la quote-part des municipalités membres de la Communauté
est appelée à augmenter au cours des prochaines années en raison du
service de la dette du programme sur la Trame verte et bleue et du
financement métropolitain du logement social ;
- ATTENDU QUE le comité exécutif a demandé au directeur général de prévoir
une affectation de 1 M\$ dans le Fonds de développement métropolitain dans
le budget 2020 afin de service au paiement d'une partie de la contribution
de la Communauté de façon à limiter l'impact sur les quotes-parts
attribuable au programme ;



- .../4
- CE19-180
suite
- ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2020 comportent une augmentation des quotes-parts de 3,6 M\$ résultant du service de la dette pour les programmes de la Trame verte et bleue et du Sentier cyclable pour 1,6 M\$ ainsi que de la contribution pour le programme de compensation des municipalités rurales pour 1,967 M\$. Les quotes-parts totalisent ainsi 89,3 M\$ en 2020 comparativement à 85,7 M\$ en 2019.
- Il est résolu :
- De soumettre au conseil les prévisions budgétaires 2020 pour adoption ;
 - D'approprier une somme de 1 M\$ du Fonds de développement métropolitain pour le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole tel que prévu au budget.
-
- CE19-181
- ENGAGEMENTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 24 AOÛT AU 20 SEPTEMBRE 2019
- Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 24 août au 20 septembre 2019.
-
- CE19-182
- CONCEPT OPTIMISÉ CONCERNANT LA PROMENADE FLUVIALE DU GRAND MONTRÉAL
- Il est résolu de reporter l'étude de ce dossier à une prochaine séance.
-
- CE19-183
- MÉMOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU SOMMET FERROVIAIRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
- Il est résolu d'approuver, après y avoir ajouté les commentaires de la Ville de Montréal, le mémoire de la Communauté produit dans le cadre du Sommet sur le transport ferroviaire et de le transmettre au ministère des Transports du Québec.
-
- CE19-184
- PRÉOCCUPATIONS ET ENJEUX CONCERNANT LES MESURES D'ATTÉNUATION EN TRANSPORT COLLECTIF DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DU TUNNEL LOUIS-HIPPOLYTE-LA FONTAINE
- ATTENDU que le ministère des Transports du Québec planifie actuellement un projet de réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine afin d'assurer la pérennité de cette infrastructure ;
- ATTENDU que cette infrastructure constitue un lien routier d'importance majeure à l'échelle de la région métropolitaine ainsi qu'à l'échelle nationale, tant pour le transport des personnes que des marchandises ;
- ATTENDU qu'il est prévu que les travaux de réfection de cette infrastructure s'échelonneront sur une période de quatre ans, entre 2020 et 2024, et qu'ils occasionneront des entraves majeures à la circulation routière ;

.../4



CE19-184
suite

ATTENDU que le Ministère s'est concerté avec ses partenaires, dont l'Autorité régionale de transport métropolitain et les organismes publics de transport en commun de la région métropolitaine, afin d'identifier et de planifier la mise en place d'alternatives viables et efficaces en vue d'optimiser la circulation des personnes et des marchandises et ce, dans chacune des deux directions ;

ATTENDU que le Ministère dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de procéder, le cas échéant, à l'implantation d'offres de transport complémentaires ;

ATTENDU que les mesures d'atténuation proposées par le Ministère suscitent des enjeux concernant la capacité des réseaux de transport collectif d'accueillir de nouveaux usagers, l'accès des véhicules aux différentes stations, le potentiel de déploiement de navettes fluviales et l'effet de débordement de la circulation sur le réseau local,

Il est résolu :

- De transmettre au ministère des Transports du Québec les préoccupations et les enjeux soulevés par la Communauté à l'égard des mesures d'atténuation proposées dans le cadre des travaux de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, énoncés au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
- De demander au ministère des Transports du Québec de poursuivre sa collaboration avec l'Autorité régionale de transport métropolitain et les organismes publics de transport en commun afin de prendre en compte ces enjeux et ces préoccupations dans le cadre de la planification et de l'implantation des mesures d'atténuation en transport collectif ainsi que des mesures complémentaires reliées aux travaux de réfection du pont tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Note d'information

- Mémoire de la Communauté dans le cadre du Projet de loi 27 sur Investissement Québec et Montréal International.

Correspondance

- Lettre du 23 septembre 2019 du président du conseil d'administration de Montréal International annonçant le départ du président-directeur général, M. Hubert Bolduc, le 31 décembre 2019.

RCI n° 2019-78 – Désignation d'inspecteurs métropolitains locaux

- Ville de Lorraine - résolution 2019-09-184.
- Ville de Terrebonne - résolution 460-09-2019.
- Arrondissement de Montréal-Nord - résolution CA 19 10 367

Règlement n° 2019-79 sur la taxe d'immatriculation de tout véhicule de promenade

Utilisation de la taxe au financement de l'exploitation du secteur :

Couronne Sud

- Ville de Beauharnois – résolution 2019-09-294
- Ville de Contrecoeur - résolution 209-09-304 : La Ville demande également que les décisions concernant les tarifications soient adoptées par chacune des 82 municipalités du territoire métropolitain.



- Ville de Châteauguay- résolution 2019-09-554 : La Ville demande également que les revenus de la taxe prélevée pour son secteur lui soient particulièrement affectés, de même qu'au secteur sud-ouest de la MRC de Roussillon non desservi par des réseaux de transport collectif.

Couronne Nord

- MRC de Thérèse-De Blainville – résolution 2019-09-172.

Opposition à la taxe

- Lettre de M. Charles Boulerice, président du Syndicat de L'UPA de La Vallée-du-Richelieu datée du 17 septembre 2019.

Consigne des contenants de verre

En faveur :

- MRC de Beauharnois-Salaberry - résolution 2019-08-163.

Conservation des milieux humides et hydriques

Appui à l'égard de la Municipalité de Bolton-Est dans sa demande auprès du MDDELCC de la possibilité d'exclure de l'obligation de paiement de la compensation, les travaux de stabilisation mécanique des cours d'eau canalisés dans les fossés de rue.

- Ville de Boisbriand - résolution 2019-09-495.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 27.

Les résolutions numéros CE19-176 à CE19-184 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

Mme Sylvie Parent et Mme Maja Vodanovic ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.